

## **Rapporter vos couettes et oreillers en déchèterie**

A partir d'octobre, le SYMEVAD en partenariat avec Eco-mobilier déploie un dispositif de collecte dédié aux couettes et oreillers dans certaines déchèteries



## Mise en place d'un nouveau système

A partir d'octobre, les déchèteries équipées d'une [benne mobilier](#) (Arleux, Baralle, Carvin, Courrières, Evin-Malmaison et Sin le Noble) bénéficieront d'un bac de collecte spécifique pour les couettes et oreillers.

Ce dispositif permettra de protéger davantage ces articles rembourrés de literie et d'assise pour mieux les recycler et les valoriser par [éco-mobilier](#).

## Adoptez le bon geste de tri en déchèterie

Vos couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, traversins et sur matelas... En clair, tous les articles rembourrés de literies et d'assises sont concernés par ce dispositif.

Pour se faire, il suffit de déposer leurs cousins, sur- matelas..... dans le contenant dédié. Lors du dépôt, assurez-vous de bien refermer le couvercle du bac une fois l'article déposé dans celui-ci.

**Il était une fois un oreiller qui se rêvait doudoune branchée**

Publié le 16 octobre 2020